



Dérive autoritaire dans l'enseignement supérieur et l'éducation nationale, sonnons l'alarme !

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, dite LOPMI, qui planifie l'action du ministère sur le quinquennat, est actuellement en examen à l'Assemblée Nationale. Parmi ses mesures, **le gouvernement prévoit des amendes pouvant s'élever de 500 euros à 1000 euros pour les étudiant·e·s et lycéen·ne·s qui occuperaient leurs lieux d'études**. Face à cette énième dérive autoritaire, nous, organisations syndicales lycéennes et étudiantes, sonnons l'alarme.

Depuis 2017, les universités sont mises sous pression par le gouvernement de Macron et les organisations étudiantes et lycéennes font l'objet de menaces constantes. Lorsque la jeunesse se mobilise pour défendre ses conditions de vie et d'étude, **la réponse du gouvernement est celle de la répression syndicale**. Le gouvernement Macron a fait le choix de multiplier les attaques contre les organisations syndicales étudiantes et lycéennes en les empêchant de faire leur travail, par des menaces d'amendes ou de dissolution plutôt que d'assumer les débats de fond portés par la jeunesse. Un **tournant autoritaire fort** qui voit à cette occasion le gouvernement se réapproprié le discours de l'extrême droite en faisant le procès du monde universitaire qui serait "islamogauchiste".

Dans cette continuité, la LOPMI propose aujourd'hui des amendes forfaitaires à destination des lycéen·ne·s et étudiant·e·s qui auraient l'intention de se mobiliser. **Cette mesure est en tout point condamnable, et se fait dans un contexte social et politique qui n'est pas anodin**. En effet, en ce nouveau quinquennat le gouvernement fait face à une rentrée sociale forte, avec de nombreux secteurs, dont la jeunesse, qui se mobilisent contre la vie chère et contre les politiques de casse sociale du gouvernement qui se préparent, telle que la réforme des retraites.

Les jeunes se mobilisent pour des conditions de vie et d'études décentes alors que la précarité est écrasante et que l'accès à la formation n'est plus acquis. Les étudiant·e·s se battent pour que plus un·e jeune ne vive sous le seuil de pauvreté et que de nouvelles places soient créées dans l'enseignement supérieur. Les lycéen·ne·s bloquent leurs lieux d'études pour alerter sur la réforme des lycées professionnels. **Lycéen·ne·s et étudiant·e·s se sont toujours mobilisé·e·s pour défendre les droits des plus précaires** et empêcher leurs reculs de multiples manières, que ce soit en mai 1968, contre la réforme Devaquet en 1986, en 2006 contre le CPE ou encore en 2018 contre la loi ORE.

La jeunesse s'est mobilisée pour la démocratisation de l'enseignement supérieur et aucune des luttes et des conquêtes sociales qui ont suivi n'auraient pu être menées si cette disposition de la LOPMI avait existé à l'époque. Cette mesure vise aujourd'hui à interdire toute action militante et ainsi censurer la parole étudiante et lycéenne.

Organisations lycéennes et étudiantes, nous demandons aujourd'hui le retrait immédiat de toute disposition venant entraver notre liberté d'expression et nos libertés syndicales. Face aux dérives autoritaires, la voix de la jeunesse se fera toujours entendre pour défendre le progrès social.